

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**

DEL~2023- 13

DEPARTEMENT
Haute-Marne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 17
- votants 17
- absents 2

Du mardi 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le 04 avril, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Proposition d'acquisition d'une licence de débit de boissons de 4ème catégorie pour la Commune de Bourbonne les Bains

Etaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 07 avril 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 30 mars 2023

Etaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.3331-1, L.3332-1, L.3332-1-1, L.3332-3 et L.3332-11,

VU le mail du 10 janvier 2023 de Monsieur Hervé DECHRISTÉ, mandataire judiciaire de la SARL L'ÉTOILE D'OR, informant la Commune de la liquidation judiciaire de ladite SARL par décision du Tribunal de Commerce de Chaumont en date du 09 janvier 2023,

VU le courrier de Monsieur le Maire de Bourbonne les Bains en date du 19 janvier 2023 indiquant au mandataire judiciaire que la Commune serait éventuellement intéressée par le rachat de ladite licence IV,

CONSIDÉRANT que la Commune, propriétaire du golf miniature, souhaiterait mettre à disposition du futur exploitant une licence IV, qui serait attachée à l'établissement,

CONSIDÉRANT qu'à défaut d'acquisition de cette licence IV par la ville, celle-ci serait achetée par une société strasbourgeoise qui achète toute licence disponible dans la Région Grand-Est,

ATTENDU que ladite société strasbourgeoise propose d'acheter toute licence à un prix minimum de 4 500.00 €,

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 052-215200403-20230404-DEL2023_13-DE



Monsieur Elie PERRIOT, Adjoint au Maire, indique à l'assemblée que la Commune souhaite acquérir cette licence IV afin d'en disposer pour l'exploitation future du golf miniature.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boisson de 4^{ème} catégorie à un prix d'achat de 6 000.00 € (hors frais éventuels liés à la cession),
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession de licence, ainsi que tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

Les crédits seront prévus au budget primitif 2023.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boisson de 4^{ème} catégorie à un prix d'achat de 6 000.00 € (hors frais éventuels liés à la cession),
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession de licence, ainsi que tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 06 avril 2023

La Secrétaire de séance,


Madame Amélie MOLTER

Le Maire,

Monsieur André NOIROT